



COMMUNICATION  
CONSEIL CULTURE

# CRISE SANITAIRE

## RECONNAITRE L'ENGAGEMENT DES POSTIÈRES ET DES POSTIERS

La crise sanitaire a fortement impacté l'activité postale. Pour autant, pendant que de nombreux concurrents baissent le rideau et usaient de la solidarité nationale en recourant au chômage partiel, les postières et postiers se sont efforcés de remplir leurs missions. Tous ceux qui ont maintenu leurs activités professionnelles doivent être reconnus.

### RÉVISER LES OBJECTIFS ET LES CRITÈRES D'ATTRIBUTION DES PRIMES

Cette reconnaissance passe tout d'abord par la prise en compte de la crise sanitaire dans l'évaluation des résultats de chacun :

- De nombreux postiers ont dû mettre entre parenthèses leurs objectifs annuels et commerciaux afin de se concentrer sur la gestion de la crise, sur les impacts vis-à-vis des clients ou pour apporter leur soutien à la production ;
- La crise sanitaire a fortement contraint l'activité au quotidien. Le respect des gestes barrières ralentit nécessairement les cadences, la distanciation sociale complique le travail en particulier des commerciaux et le télétravail notamment lorsqu'il se cumule avec la garde d'enfant pèse sur la concentration. Le niveau des exigences doit donc être révisé en conséquence ;
- Certaines activités ont été suspendues d'autres sont apparues, les postières et postiers ont dû s'adapter tout en faisant face à des consignes évoluant chaque jour. Ces efforts d'adaptation doivent être valorisés.

La CFDT a déjà obtenu la neutralisation de l'impact de la période sur les primes Colis, la rémunération variable en zone de marché et la rémunération variable bancaire.

Nous demandons que ce principe soit généralisé à l'ensemble des primes conditionnées par les résultats ainsi que la valorisation lors des entretiens annuels des réalisations liées à la période.

**Face aux contraintes nouvelles, les objectifs d'hier, ne peuvent plus être ceux d'aujourd'hui.**

### UNE RECONNAISSANCE FINANCIÈRE DES EFFORTS DE CHACUN

Du fait de l'absentéisme et des consignes sanitaires à respecter, **la charge de travail des présents s'est parfois considérablement alourdie**. Les postières et postiers restés sur le pont durant cette période doivent bénéficier d'une juste compensation. Il ne s'agit pas d'un salaire de la peur incitant à prendre des risques mais d'une reconnaissance de l'engagement constaté. **Les postières et les postiers ont répondu présents durant cette crise sanitaire, leurs efforts doivent être récompensés par une prime.**

**LA CFDT DEMANDE LE VERSEMENT D'UNE PRIME POUR LES  
POSTIÈRES ET LES POSTIERS ENGAGÉS DURANT LA PÉRIODE**

**LA CFDT DEMANDE LA RECONNAISSANCE DES  
POSTIÈRES ET LES POSTIERS  
S'ENGAGER POUR CHACUN AGIR POUR TOUS**

**Face aux  
contraintes  
nouvelles, les  
objectifs d'hier,  
ne peuvent  
plus être ceux  
d'aujourd'hui.**



[f3c.cfdt.fr](http://f3c.cfdt.fr)

[f3c.cfdt.fr](http://f3c.cfdt.fr)